



N°13946*02

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEMANDE D'AUTORISATION DE CHASSER ACCOMPAGNÉ

Code de l'environnement articles L.423-2, L. 423-25 et R. 423-8
Arrêté du 5 juillet 2005 fixant les modalités de formation pratique à la chasse accompagnée

agrafez ici vos photos d'identité sans les détacher l'une de l'autre et après avoir porté vos nom et prénoms au dos (pas d'agrafe sur le visage)

Votre demande doit être adressée à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
Direction des actions territoriales - Division du permis de chasser - BP20 - 78612 LE PERRY EN YVELINES Cedex

Votre demande doit être accompagnée :

- de la photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport) ; pour les étrangers, toute pièce en tenant lieu ;
- de deux photographies d'identité normalisées (format 35 x 45 mm) récentes (datant de moins de 6 mois) et identiques, à agraffer au présent formulaire dans le cadre réservé à cet effet (portez vos nom et prénoms au dos) ;
- de la déclaration sur l'honneur (figurant ci-dessous) attestant que vous ne relevez pas des causes d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle à la délivrance de l'autorisation de chasser accompagné ;
- si vous êtes mineur(e) ou majeur(e) en tutelle, de l'autorisation signée par votre représentant légal (père, mère, tuteur ou juge des tutelles) au bas du formulaire ;
- de l'attestation de suivi de la formation pratique élémentaire, au dos de la présente demande, complétée au préalable par le formateur de la Fédération départementale des chasseurs ;
- d'une déclaration sur l'honneur de chacun de vos accompagnateurs (au dos de la présente demande) attestant qu'il n'a jamais été privé par décision de justice du droit d'obtenir ou de détenir un permis de chasser, qu'il est titulaire du permis de chasser depuis plus de cinq années et qu'il dispose d'une assurance couvrant vos responsabilités civiles pour cet accompagnement.

Afin de recevoir votre autorisation de chasser accompagné, expédiée en courrier suivi à compter de vos 15 ans., votre boîte aux lettres doit être identifiée à votre nom

VOTRE IDENTITE

Madame Monsieur (*) Cochez la case qui vous concerne

Form fields for personal information: Name, address, date of birth, nationality, etc.

Je demande la délivrance d'une autorisation de chasser accompagné. Je déclare sur l'honneur qu'aucune des causes d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle à la délivrance d'une autorisation de chasser accompagné, figurant ci-dessous ne m'est applicable.

Fait à :

le :

Portez votre signature dans le cadre ci-contre (en veillant à ne pas dépasser le cadre) :

Signature box

IDENTIFICATION ET AUTORISATION DE VOTRE REPRESENTANT LEGAL

dans le cas où vous êtes mineur(e) : Père Mère Tuteur (*)
dans le cas où vous êtes majeur(e) en tutelle : Juge des tutelles (*)

ATTENTION : si vous souhaitez être désigné comme accompagnateur, vous devez obligatoirement renseigner également l'un des cadres « Identification de vos accompagnateurs » au dos de la présente demande

Madame Monsieur (*) Cochez la case qui vous concerne

Form fields for legal representative information: Name, address, etc.

Je déclare sur l'honneur qu'aucune des causes d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle à la délivrance d'une autorisation de chasser accompagné, figurant ci-dessous n'est applicable au demandeur désigné dans le cadre « identité », pour lequel j'agis en qualité de représentant légal

Fait à , le Signature du représentant légal :

Signature box for legal representative

(1) Nom d'usage : nom de l'époux(se), veuf(ve), divorcé(e), nom de l'autre parent accolé au nom de naissance

CAUSES D'INCAPACITÉ OU D'INTERDICTION POUVANT FAIRE OBSTACLE A LA DÉLIVRANCE DE L'AUTORISATION DE CHASSER ACCOMPAGNÉ

L'autorisation de chasser n'est pas délivrée et le rôle d'accompagnateur n'est pas reconnu :
- à tout individu qui, par une condamnation judiciaire, a été privé de l'un ou de plusieurs des droits énumérés dans l'article 131-26 du code pénal ;
- à tout condamné à un emprisonnement de plus de six mois pour rébellion ou violence envers les agents de l'autorité publique ;
- à tout condamné pour délit de fabrication, débit, distribution de poudre, armes, ou autres munitions de guerre ; de menaces écrites ou de menaces verbales avec ordre ou sous condition ;
Vous êtes informé que quiconque se sera fait délivrer indûment ou aura tenté de se faire délivrer indûment une autorisation de chasser accompagné, ou reconnaître indûment le rôle d'accompagnateur sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

